## **VANNES BOCAGE**

VANNES (56000) Kerbiquette



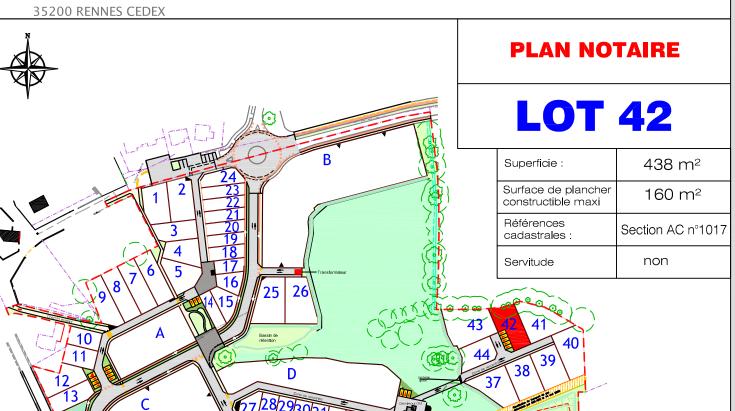




5 Boulevard Magenta 35000 RENNES Tél: 02.99.67.28.43 Fax: 02.99.30.95.07

www.lamotte-amenageur-foncier.fr

Rue Geneviève de Gaulle Anthonioz 35200 RENNES CEDEX



## AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "article 640 du code civil" : Chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales des fonds supérieurs.

2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes techniques collectives.

La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donné à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages devra être vérifiée avant le démarrage de la construction par l'acquéreur de la parcelle et son constructeur ou maître d'oeuvre.
 Les cotes de la dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie du lotissement, afin de respecter les normes PMR visées par le décret n° 2006-1658 du

21/12/2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de

6. Les courbes altimétriques au niveau des lots sont indicatives, elles correspondent au levé avant aménagement d'ensemble du lotissement.

7. Nous attirons l'attention des futurs propriétaires des terrains et leurs constructeurs (maître d'oeuvre ou constructeur de maisons individuelles) sur le fait que les futurs projets doivent tenir compte des altimétries des trottoirs et chaussées indiquées sur les plans, ainsi que des altimétries des niveaux finis.

8. Chaque propriétaire devra prévoir à ses frais une étude de sol.



Aménagement durable

Environnement et paysages

Ingénierie VRD

Droit de l'urbanisme

Géomètres-experts

Parc d'Activités de Laroiseau 8 rue Ella MAILLART E-mail BP 30185 56005 VANNES CEDEX web:

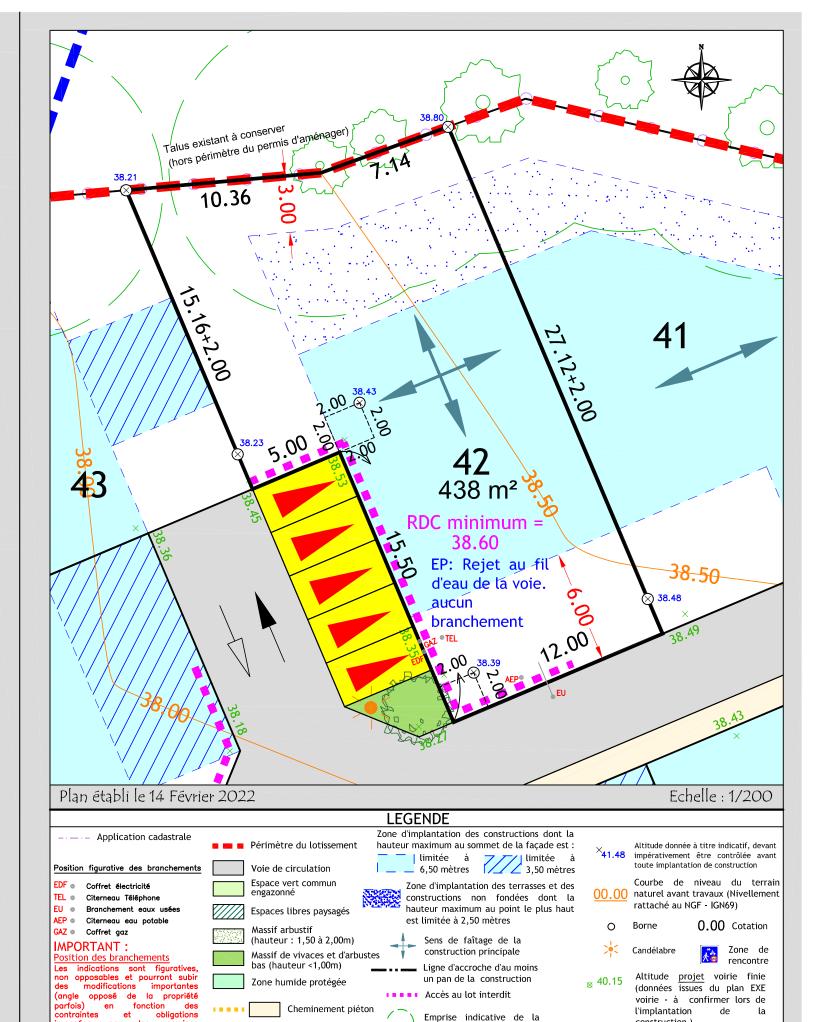
Tel: 02 97 47 23 90

E-mail: vannes@geobretagnesud.com

Web: www.geobretagnesud.com

DOSSIER n°18V307

Plan de situation sans échelle



ramure des arbres existants

Arbre et/ou

cépée à planter

fe: 36.89 Fil d'eau eaux usées (boîte) du lot

de la construction (afin de garantir la

récupération des Eaux Pluviales)

Piste cyclable

Emplacement de

stationnement commun

les cas, les constructeurs devront